

annonces judiciaires & légales

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
VALLEE SUD - GRAND PARIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE CLAMART
Du lundi 14 mai au mardi 12 juin 2018

Par arrêté n°A 19/2018 du 10 avril 2018, le Président de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n°1 du PLU de Clamart.

La modification n°1 du PLU de Clamart a notamment pour objectifs d'adapter finement le zonage et de modifier certaines règles d'utilisation du sol notamment au regard des propositions issues de l'étude urbaine du CAUE 92 sur les avenues et leurs abords et dans le secteur Galvès-Corby, d'établir des précisions en termes d'aménagement et d'embellissement à l'échelle du grand paysage, d'affiner le règlement du PLU sur des secteurs de projet à enjeu urbain fort et sensible, de préciser certains points du règlement pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme et de rectifier des erreurs matérielles.

L'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU de Clamart se déroulera du **lundi 14 mai 2018 au mardi 12 juin 2018 inclus**, soit pendant 30 jours consécutifs, au centre administratif de l'Hôtel de ville de Clamart (Direction de l'Urbanisme et du Logement, 3^{ème} étage, 1-5, avenue Jean Jaures, 92140 Clamart), les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h, les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30 et pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Monsieur François HUET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pointoise.

Le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaures, 92140) pendant la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.clamart.fr et de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris à l'adresse suivante : www.valleesud.fr. Il sera également consultable depuis un poste informatique situé au 3^{ème} étage du Centre administratif (1-5, av. Jean Jaures, 92140).

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le projet de PLU :

- sur le registre d'enquête publique à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaures, 92140) pendant les heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur ;
- par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : modificationpluclamart@valdesud.fr ;
- par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur - Modification n°1 du PLU - Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart - Centre administratif, 1-5, avenue Jean Jaures - 92140 CLAMART

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaures, 92140) durant l'enquête publique du lundi au vendredi aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaures, 92140) pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- **lundi 14 mai de 9h à 12h**
- **jeudi 31 mai de 14h30 à 17h30**
- **samedi 9 juin de 9h à 12h**
- **samedi 12 juin de 14h30 à 17h30**

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente, responsable du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur Jean-Dièdre Berger, Président de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire de la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaures, 92140) au cours des horaires d'ouverture du service.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication du présent arrêté.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaures, 92140), au siège administratif de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, situé 28 rue de la République 92200 Fontenay-aux-Roses, en Préfecture et sur les sites internet de la ville de Clamart www.clamart.fr et de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil de territoire de Vallée Sud - Grand Paris se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU de la commune de Clamart, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Le Président
Jean-Dièdre BERGER

JEUX

Le canadien The Stars Group va reprendre le britannique Sky Betting & Gaming pour 4,7 milliards de dollars.

Christophe Palierse
cpalierse

La consolidation du secteur des jeux d'argent sur Internet repart de plus belle avec un nouveau projet de mégafusion. La firme canadienne The Stars Group - ex-Amaya -, un géant comme fournisseur de solutions technologiques ainsi qu'en tant qu'opérateur faisant notamment office de numéro un mondial du poker en ligne - PokerStars, Full Tilt -, s'approprie encore à changer de dimension. Il devrait racheter le britannique Sky Betting & Gaming (SBG), un acteur diversifié dans les paris sportifs et hippiques, et jeux de casino. Constitué en 2000, SBG est détenu depuis 2015 par la société d'investissement CVC, laquelle avait alors acquis 80 % du capital auprès du groupe de télévision Sky, encore détenteur d'une part de 20 %.

Le montant de sa reprise par The Stars Group s'élève à 4,7 milliards de dollars (3,8 milliards d'euros), dont 3,6 milliards à payer en numéraire. La transaction doit être finalisée au cours du troisième trimestre, une fois obtenu l'accord des autorités boursières - The Stars Group est coté au Nasdaq et à Toronto - et celles chargées de la concurrence. Le nouvel ensemble serait « le plus grand groupe coté » du secteur, souligne le canadien (259,2 millions de dollars de profit net en 2017, soit 212 millions d'euros, pour 1,3 milliard de chiffre d'affaires). En absorbant SBG (516 millions de livres de revenus pour son dernier exercice, soit 589 millions d'euros), ce dernier se renforce sur le marché britannique et accélère tout particulièrement

son développement dans les paris en mettant la main sur Sky Bet. Cet élargissement de son offre est au cœur de sa stratégie, l'essor des paris sportifs étant un phénomène mondial. The Stars Group vient d'ailleurs de s'offrir une position de leader en Australie en déboursant 315 millions de dollars pour 80 % du capital d'un opérateur local, CrownBet - également actif dans les paris hippiques lui aussi -, jusqu'alors contrôlé par le bookmaker britannique William Hill.

Consolidation

Mais la prise de contrôle de SBG intervient aussi dans un contexte de consolidation sectorielle accrue. Il y a moins d'un mois, GVC Holdings, l'un des principaux acteurs britanniques, plus connu via bwin, Sportingbet, et partypoker, a ainsi finalisé l'absorption de Ladbrokes Coral, l'un des grands bookmakers. Début 2016, ce même GVC avait absorbé - après une belle bataille boursière avec 888 Holdings - bwin.party, lui-même né de la fusion, en 2011, de PartyGaming et de l'autrichien bwin. Quant à Ladbrokes Coral, il était né du mariage, fin 2016, de Ladbrokes et de Gala Coral.

The Stars Group en Bourse

À Toronto, en dollars canadiens



La mécanique française pourrait enfin regonfler ses effectifs

INDUSTRIE

Le chiffre d'affaires de l'industrie mécanique hexagonale a progressé l'an dernier pour la quatrième année de suite.

Le sol de la piscine est-il enfin atteint ? Après plusieurs années d'apnée, l'industrie mécanique française a retrouvé de l'oxygène depuis déjà quatre ans. En 2017, le chiffre d'affaires des embouteilleurs, décolleteurs, forgeurs et autres soudeurs a encore augmenté de 3,3 %, à 127,8 milliards d'euros. Le bénel, c'est que les effectifs de la filière, qui représente environ un emploi industriel sur cinq dans l'Hexagone, déclinent toujours, selon les données de la Fédération des industries mécaniques (FIM).

L'an dernier, quelque 615.000 salariés vivaient de l'industrie mécanique (-0,6 %), contre près de 800.000 en 2001. « La question de l'emploi reste complexe, constate Bruno Grandjean, le président de la FIM. Beaucoup d'industriels sont

encore échaudés par le retournement très brutal de 2008. En France, nous avons du mal à ajuster les effectifs à la baisse, mais aussi à la hausse », pointe-t-il. Car avec les carnets de commandes qui se remplissent (l'activité devrait a priori encore progresser de 3 % en 2018), les cadences de production qui se tendent, l'interim qui augmente et les ventes de robots industriels qui s'enlèvent (+29 % l'an dernier), l'emploi pourrait de nouveau augmenter dans le secteur. Selon la FIM, un industriel sur trois se déclare désormais incapable d'honorer un nouveau contrat sans embaucher.

Optimisme et déficit

« L'optimisme revient. Clairement, nous avons aujourd'hui des problèmes pour recruter des personnes opérationnelles. Une telle embellie n'était pas forcément prévue », explique Bruno Grandjean, qui s'est attribué un nouveau cheval de bataille : la résorption du déficit commercial de l'industrie mécanique. « L'an dernier, c'était 8 milliards d'euros. C'est en le comblant qu'on retrouvera une bonne partie des emplois perdus », espère-t-il. — J.D.-C.

REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Égalité - Fraternité PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS PRÉFECTURE DE SEINE-ET-MARNE PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La Société du Grand Paris, située au 30 avenue des Fruitiers, Immeuble « 427 » 93200 Saint-Denis, présente une demande d'autorisation environnementale en application des articles L.181-1 et L.181-4 du code de l'environnement au titre de :

- l'autorisation des installations, ouvrages, travaux et activités mentionnés au titre I de l'article L. 214-3 du code de l'environnement (loi sur l'eau),
- la dérogation aux interdictions édictées pour la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats,
- de l'autorisation de défrichement,
- de l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000.

La demande concerne la création et l'exploitation de la ligne 17 Nord du réseau du Grand Paris Express entre la gare de Le Bourget RER (exclue) et la gare de Mesnil-Amélot sur les communes de Le Bourget, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, Villepinte et Tremblay-en-France dans le département de la Seine-Saint-Denis, Bonneuil-en-France et Gonesse dans le département du Val-d'Oise et Le Mesnil-Amélot dans le département de Seine-et-Marne. La Ligne 17 Nord, d'une longueur d'environ 20 km, desservira 3 départements (la Seine-Saint-Denis, le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne) et comprendra 6 nouvelles gares : Le Bourget Aéroport, Triangle de Gonesse, Parc des Expositions, Aéroport Charles de Gaulle T2, Aéroport Charles de Gaulle T4, Le Mesnil-Amélot. Son tracé est pour partie souterrain et pour partie aérien (6 km en aérien). Les rubriques concernées par le projet au titre de la loi sur l'eau sont les suivantes : 1.1.1.0., 1.1.2.0., 2.1.5.0., 2.2.1.0., 2.2.3.0. et 5.1.1.0.

L'enquête publique sera ouverte du **lundi 23 avril 2018 au jeudi 24 mai 2018 inclus** en mairies de Le Bourget, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, Villepinte et Tremblay-en-France dans le département de la Seine-Saint-Denis, Bonneuil-en-France et Gonesse dans le département du Val-d'Oise et Le Mesnil-Amélot dans le département de Seine-et-Marne.

La présidente du tribunal administratif de Montreuil a désigné une commission d'enquête constituée de Monsieur Jean CULDAUT, architecte urbaniste indépendant en qualité de président, et de Madame Dalila DA COSTA ALVES, retraitée, ancienne technicienne supérieure en chef des services déconcentrés de l'État et Monsieur Michel GAUTHIER, retraité, ancien cadre de la fonction publique territoriale en qualité de membres titulaires.

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité de l'État compétente en matière d'environnement, les avis de l'Agence régionale de la santé d'Ile-de-France pour le compte des délégations territoriales de la Seine-Saint-Denis, de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise, de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France et du Conseil national de protection de la nature, des mémoires en réponse de la Société du Grand Paris, ainsi qu'un registre d'enquête publique, seront déposés dans les lieux d'enquête suivants, où ils pourront être consultés aux jours ouvrables et heures habituelles d'ouverture au public :

- Mairie d'Aulnay-sous-Bois, service réglementation des constructions - Centre administratif, 16 boulevard Félix Faure, 93600 AULNAY-SOUS-BOIS,
- Mairie de Dugny, 1 rue de la Résistance, 93440 DUGNY,
- Mairie de Le Blanc-Mesnil, Direction de l'aménagement - Service de l'urbanisme, 1 Place Gabriel Péri, 93150 LE BLANC-MESNIL,
- Mairie de Le Bourget, Service de l'urbanisme - 22-24 rue Anizan Cavillon, 93350 LE BOURGET,
- Mairie de Tremblay-en-France, service de l'urbanisme - 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE,
- Mairie de Villepinte, Service de l'urbanisme et de l'aménagement, 32-34 avenue Paul Vaillant Couturier, 93420 VILLEPINTE,
- Mairie de Bonneuil-en-France, 15 rue de Gonesse 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE,
- Mairie de GONESSE, direction de l'aménagement urbain, Secteur de l'urbanisme, Bureau du Parc 66 rue de Paris, B.P. 10060, 95503 GONESSE CEDEX,
- Mairie de Le Mesnil Amélot, 2 rue du Chapeau, 77990 LE MESNIL-AMELOT.

Le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public sur le site internet dédié à l'enquête, à l'adresse suivante : autorisationenvironnementale.ligne17.enquetespublique.fr

Il sera également consultable sur un poste informatique situé à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, 1 esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny Cedex, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00.

Des informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sur les sites internet des préfectures :

- de la Seine-Saint-Denis : <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publiques/Consultations-publiques/Dossiers-ci-sur-l'eau>
- de Seine-et-Marne : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-EP18-121>

publics du Val d'Oise : <http://www.val-doise.gouv.fr/rubrique> - Politiques publiques - Environnement risques et nuisances - (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquêtes publiques 2018, sous la rubrique : Société du Grand Paris (SGP)

Toute information relative au projet peut être demandée auprès du maître d'ouvrage, Madame Sania YAOU, chargée de mission à la Direction de l'ingénierie environnementale, Société du Grand Paris, 30 avenue des Fruitiers, Immeuble « Le Cézanne », 93200 Saint-Denis.

Toute personne qui aurait à formuler des observations concernant cette opération pourra les faire connaître pendant la durée de l'enquête publique :

- en les consignait sur le registre d'enquête prévu à cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus, aux jours ouvrables et heures d'ouverture habituelle des services,
- en les adressant par écrit, au siège de l'enquête, à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'environnement située au Esplanade Jean Moulin - 93000 Bobigny,
- par voie électronique, du 23 avril 2018 à 8h00 au 24 mai 2018 à 18h00, via un registre dématérialisé accessible sur le site dédié à l'enquête à l'adresse suivante : autorisationenvironnementale.ligne17.enquetespublique.net ou par mail à l'adresse : autorisationenvironnementale.ligne17@enquete.publique.net. Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site dédié.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux de permanences, aux dates et heures fixées dans la liste suivante :

- AULNAY-SOUS-BOIS**
Service réglementation des constructions - Centre administratif
1^{er} étage porte 135 - 16 boulevard Félix Faure - 93600 AULNAY-SOUS-BOIS
- **Lundi 23 avril 2018 de 9h à 12h**
- **Vendredi 18 mai 2018 de 14h à 17h**
- **Jeudi 24 mai 2018 de 14h à 17h**

- DUGNY**
1 rue de la Résistance - 93440 DUGNY
- **Mardi 24 avril 2018 de 14h à 17h**
- **Mardi 22 mai 2018 de 14h à 17h**

- LE BLANC MESNIL**
Direction de l'aménagement - Service de l'urbanisme
1 Place Gabriel Péri 93150 LE BLANC-MESNIL
- **Mardi 24 avril 2018 de 9h à 12h**
- **Vendredi 18 mai 2018 de 9h à 12h**
- **Jeudi 24 mai 2018 de 14h à 17h**

- LE BOURGET**
Service de l'urbanisme 2^{ème} étage
22-24 rue Anizan Cavillon - 93350 LE BOURGET
- **Jeudi 26 avril 2018 de 14h à 17h**
- **Jeudi 24 mai 2018 de 9h à 12h**

- TREMBLAY-EN-FRANCE**
Service de l'urbanisme 4^{ème} étage - 18 boulevard de l'Hôtel de Ville - 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
- **Mardi 24 avril 2018 de 9h à 12h**
- **Lundi 14 mai 2018 de 14h à 17h**
- **Mardi 22 mai 2018 de 9h à 12h**

- VILLEPINTE**
Service de l'urbanisme et de l'aménagement - 32-34 avenue Paul Vaillant Couturier - 93420 VILLEPINTE
- **Mardi 24 avril 2018 de 14h à 17h**
- **Mardi 22 mai 2018 de 9h à 12h**

- BONNEUIL-EN-FRANCE**
15 rue de Gonesse - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE
- **Vendredi 4 mai 2018 de 9h à 12h**
- **Mardi 22 mai 2018 de 14h à 17h**

- GONESSE**
Direction de l'aménagement urbain - Secteur de l'urbanisme - Bureau du Parc 66 rue de Paris - B.P. 10060 - 95503 GONESSE CEDEX
- **Lundi 23 avril 2018 de 14h à 17h**
- **Vendredi 4 mai 2018 de 14h à 17h**

- LE MESNIL AMELOT**
2 rue du Chapeau - 77990 LE MESNIL-AMELOT
- **Vendredi 4 mai 2018 de 9h à 12h**
- **Mardi 22 mai 2018 de 9h à 12h**

À l'issue de cette enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an dans les mairies visées ci-dessus, ainsi qu'en préfectures de la Seine-Saint-Denis, de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise ainsi que sur les sites internet précités.

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure prend la forme d'une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Elle est prise par arrêté des préfets des départements concernés.

EP18-121 enquete-publique@publegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de fillet à fillet.

Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

Fusions-acquisitions : les prix battent un record historique

M&A

Les fonds d'investissement sont prêts à payer 10 fois l'Ebitda des PME qu'ils rachètent, un montant inédit en quatorze ans.

Les acquéreurs industriels commencent à lever le pied face à cette flambée de prix dans la zone euro.

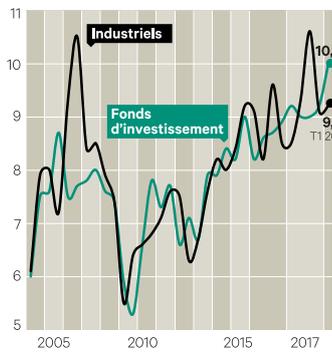
Anne Drif
@ANNDRIF

Les prix s'emballent dans la zone euro. Au premier trimestre, les fonds d'investissement ont fait grimper les valeurs d'acquisition des entreprises de taille moyenne (entre 15 et 500 millions d'euros) à un niveau record en quatorze ans. Depuis janvier, ils sont prêts à déboursier 10 fois l'Ebitda de leur cible, selon le dernier indice Argos.

« Les investisseurs financiers sont soumis à une forte concurrence pour investir des montants record de capitaux et recourent de façon accrue à la dette, dont les conditions restent très attractives pour optimiser leurs financements », explique Karel Krupa, associé chez Argos Sodditc. En Europe, la « poudre sèche », le stock de capital que les fonds doivent investir dans les cinq prochaines années, a en effet atteint un record depuis 2000 à 218 milliards de dollars, selon le cabinet Preqin, et 452 sociétés d'investissement sont en quête de 115 milliards de dollars. Tous se disent toutefois conscients du risque de remontée des taux et d'un retournement de cycle à venir, précise l'associé. Les investisseurs « se concentrent dès lors sur les acqui-

L'envolée des prix d'acquisition se confirme

Multiple d'Ebitda



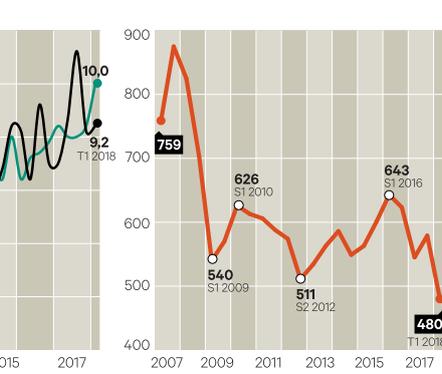
sitions les moins risquées portant sur les entreprises les plus solides, ce qui alimente la hausse des prix ».

Logique « binaire »

Cette logique « binaire » les amène à écarter systématiquement les PME moins performantes. En témoigne le nombre de rachats conclus dans la zone euro qui a atteint un plancher depuis 2007, autour de 480 transactions. En trois mois, les fusions-acquisitions d'entreprises de taille moyenne ont ainsi reculé de 16 % en volume et de 28 % en montant, par rapport à la fin de l'année dernière.

Face aux fonds d'investissement, les acquéreurs industriels ont, en revanche, légèrement levé le pied. Au premier trimestre, ils ont offert environ 9,2 fois l'Ebitda des sociétés cibles, comme à la fin 2017. « Nous constatons un phénomène nouveau

Chute du nombre de transactions



« LES ECHOS / SOURCE : ARGOS SODDITC »

depuis janvier. Compte tenu des prix élevés, les acheteurs stratégiques commencent à faire preuve de prudence et n'hésitent plus à se retirer de processus de vente. Comme ils ne sont pas soumis à la régularité de l'investissement, ils peuvent patienter ».

« Les acheteurs stratégiques commencent à faire preuve de prudence et n'hésitent plus à se retirer de processus de vente. »

KAREL KRUPA
Associé chez Argos Sodditc

ter », souligne l'associé d'Argos. Au total, tous types d'acheteurs confondus, les prix d'acquisition ont renoué avec le plus haut atteint au troisième trimestre de l'an dernier, à 9,5 fois l'Ebitda. Les acquéreurs étrangers et les groupes cotés, capables de compenser la flambée des prix par des acquisitions en titres, soutiennent en grande partie ce mouvement.

Les perspectives pour le reste de l'année 2018 restent à la hausse. « Si le volume de transactions augmente et que des entreprises moins performantes sont cédées, les prix pourraient baisser. Et si le nombre d'opportunités croît, la pression sur le déploiement des fonds pourrait également se faire moins forte », souligne Karel Krupa. Mais, note-t-il, le marché fait preuve d'une certaine inertie et la sélectivité des acquéreurs va rester forte. » ■

Remaniement à Deutsche Bank

BANQUE

La première banque allemande a annoncé fin avril une réduction de la voilure dans sa banque d'investissement en difficulté.

L'équipe dirigeante de la division est changée.

Pauline Houédt

@Pauline_H
— Correspondante à Berlin

Deutsche Bank commence à remodeler sa banque d'investissement, notamment aux Etats-Unis, où la première banque allemande a décidé fin avril de revoir ses ambitions à la baisse. A peine nommé coprésident de la BFI pour épauler le Sud-Africain Garth Ritchie, seul à la tête de cette ex-division phare depuis le départ de Markus Schenck le mois dernier, Mark Fedorick, a indiqué dimanche au « Financial Times » qu'il fallait s'attendre à de nouvelles suppressions d'emplois au sein de cette division qui cherche à séparer de ses éléments « sous-performants ».

Selon Bloomberg, qui cite des personnes proches du dossier interrogées la semaine dernière, environ 20 % des effectifs pourraient être supprimés aux Etats-Unis. Le « Financial Times » évoque, quant à lui, une réduction de 10 % sur environ 10.000 salariés dans le pays, alors que 400 emplois ont déjà été supprimés.

Dans une note interne, Garth Ritchie a annoncé vendredi la nomination des deux coprésidents qui l'aideront à mettre en

œuvre la réduction de voilure annoncée fin avril dans cette division, qui représente toujours la première source de revenus du groupe : outre Mark Fedorick, Ram Nayak a ainsi été nommé. Il était jusqu'ici responsable des marchés de taux et s'occupera notamment du risque et de la gestion des ressources. « Nous avons besoin de prendre nos décisions plus rapidement, c'est pourquoi j'ai décidé de rationaliser la structure dirigeante de la BFI pour renforcer des lignes de responsabilité clairement définies dans cette phrase intense de mise en œuvre », explique Garth Ritchie dans la note, alors que le « Frankfurter Allgemeine Zeitung » calcule que l'équipe dirigeante de la division a été réduite de plus de 30 à moins de 20 personnes.

Changement de cap

Plombée par trois années de suite dans le rouge et une banque d'investissement qui continue de céder du terrain face à ses grandes rivales de Wall Street, Deutsche Bank a poussé vers la porte son dirigeant britannique John Cryan en avril, remplacé par l'Allemand Christian Sewing. Moins de trois semaines après sa prise de fonctions, celui-ci a annoncé le 26 avril un changement de cap stratégique dans la banque d'investissement, prévoyant une révision à la baisse de ses ambitions à Wall Street pour se concentrer sur ses clients européens.

Débarqué de Wall Street à la fin des années 1980 en rachetant des banques anglo-saxonnes, Deutsche Bank a déjà prévu de déménager dans un espace plus petit à Manhattan et de fermer son bureau de Houston, ouvert pour concurrencer les autres banques d'investissement dans les secteurs gazier et pétrolier. ■

annonces judiciaires & légales

PREFET DU VAL DE MARNE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
21/29 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - 94038 CRETEIL CEDEX- 01 49 56 60 00
www.val-de-marne.gouv.fr

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Code de l'Environnement

Le dossier d'enquête publique sera consultable au format numérique à l'adresse suivante : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/CEPE-Environnement-Enquetes-et-consultations-publiques/Environnement-Enquetes-Publiques>

Les remarques et propositions pourront être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr

Elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Val-de-Marne.

Les personnes qui souhaitent rencontrer le commissaire enquêteur pourront le faire selon le calendrier suivant :

Lundi 14 mai 2018 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
Mardi 22 mai 2018 de 13h30 à 17h15
Samedi 2 juin 2018 de 9h00 à 12h00
Jeudi 7 juin 2018 de 13h30 à 17h15
Vendredi 15 juin 2018 de 13h30 à 17h15

Toute information relative au projet pourra être demandée auprès de TOTAL MARKETING FRANCE dont le siège est situé 562 avenue du Parc de l'île 92029 Nanterre Cedex.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à la préfecture du Val-de-Marne ainsi qu'à la mairie de Cachan.

A l'issue de la procédure, le préfet du Val-de-Marne est l'autorité compétente pour prendre la décision qui résultera de la procédure. Les documents relatifs à cette enquête publique seront également mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-de-Marne pendant un an à l'adresse suivante : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOPE-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>

Par arrêté préfectoral n°2018/1079 du 30 mars 2018, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique sur le territoire de la commune de Cachan. Cette enquête concerne la mise en place de services d'utilité publique sur le site de l'ancienne station-service RELAIS MIRÉBEAU exploitée par la société TOTAL MARKETING FRANCE situé 15 avenue de la Division Leclerc à Cachan.

Les servitudes concernent la parcelle cadastrale M182, située sur la commune de Cachan.

Cette enquête durera 33 jours consécutifs, du lundi 14 mai 2018 au vendredi 15 juin 2018 inclus.

Monsieur Christophe BAYLE, chef de projet d'urbanisme et d'aménagement a été désigné comme commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie de CACHAN, Maison des services publics, 2^{ème} étage, direction du développement urbain, 3 rue Camille Desmoulins, aux jours et heures d'ouverture habituelle des services.

Le public pourra également adresser ses observations par correspondance au siège de l'enquête, situé en mairie de Cachan, Maison des services publics, 2^{ème} étage, direction du développement urbain, 3 rue Camille Desmoulins l'attention de Monsieur Christophe BAYLE, commissaire enquêteur.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier d'enquête, sous format numérique, sur un poste informatique dédié à la préfecture du Val-de-Marne, bureau 348, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
VALLEE SUD - GRAND PARIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE CLAMART

Du lundi 14 mai au mardi 12 juin 2018

Par arrêté n°A 19/2018 du 10 avril 2018, le Président de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n°1 du PLU de Clamart.

La modification n°1 du PLU de la commune de Clamart a notamment pour objectif d'adapter finement le zonage et de modifier certaines règles d'utilisation du sol notamment au regard des propositions issues de l'étude urbaine du CAUE 92 sur les avenues et leurs abords et dans le secteur Galvents-Corby, d'élaborer des préconisations en termes d'aménagement et d'embellissement à l'échelle du grand paysage, d'affiner le règlement du PLU sur des secteurs en projet à enjeu urbain fort et sensible, de préciser certains points du règlement pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme et de recueillir des erreurs matérielles.

L'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Clamart se déroulera du **lundi 14 mai 2018 au mardi 12 juin 2018** inclus, soit pendant 30 jours consécutifs, au centre administratif de l'Hôtel de ville de Clamart (Direction de l'Urbanisme et du Logement, 3^{ème} étage, 1-5, avenue Jean Jaurès, 92140 Clamart), les lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h, les mardi et jeudi de 13h30 à 17h30 et pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Monsieur François HUET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140) pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.clamart.fr et de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris à l'adresse suivante : www.vallesud.fr. Il sera également consultable depuis un poste informatique situé au 3^{ème} étage du Centre administratif (1-5, av. Jean Jaurès, 92140).

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le projet de PLU :

- sur le registre d'enquête publique à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140) aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur ;
- par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : modificationpluclamart@vallesud.fr ;
- par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur - Modification n°1 du PLU - Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart - Centre administratif 1-5, avenue Jean Jaurès - 92140 Clamart

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140) durant l'enquête publique du lundi au vendredi aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris www.vallesud.fr dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140) pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- **lundi 14 mai de 9 h à 12 h**
- **jeudi 31 mai de 14 h 30 à 17 h 30**
- **samedi 9 juin de 9 h à 12 h**
- **mardi 12 juin de 14 h 30 à 17 h 30**

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente, responsable du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur Jean-Dieter Berger, Président de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire de la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140) aux horaires habituels d'ouverture du service.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n°A19/2018.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140), au siège administratif de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, situé 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-Aux-Roses, en Préfecture et sur les sites internet de la ville de Clamart www.clamart.fr et de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris www.vallesud.fr. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil de territoire de Vallée Sud - Grand Paris se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU de la commune de Clamart, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

LE BERGER
Jean-Dieter BERGER

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot. Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet. Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

TENIR L'AFFICHE POUR UNE IMAGERIE AU SERVICE DES LUTTES

CINQUANTE ANS APRÈS MAI 68, L'HUMANITÉ LANCE UNE PAGE SPÉCIALE QUOTIDIENNE POUR RENOUER AVEC UN ÉLAN COLLECTIF. DES DIZAINES DE GRAPHISTES PARTICIPERONT À L'INITIATIVE. P. 9

LUNDI 30 AVRIL 2018 | N° 22419 | 2 € l'Humanité.fr

l'Humanité

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS

Parcoursup: le gros mensonge des « moyens supplémentaires »



LE DÉTAIL DU FINANCEMENT DE LA RÉFORME DE L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FAIT APPARAÎTRE LA SUPERCHERIE.

Jeanne Frank/Item pour Les Jours

Les inspecteurs du travail bâillonnés

SNCF Une note de la direction générale du travail demande à ses inspecteurs de taire leur avis lorsqu'ils sont saisis par les cheminots sur le décompte des jours de grève. P. 8

Syrie: des militaires français au cœur des zones de combats

PROCHE-ORIENT Paris voulait préserver le secret, mais les Américains ont vendu la mèche sur les opérations des forces spéciales françaises au nord du pays. P. 14

Les Routes de l'esclavage

TÉLÉVISION Début d'une grande fresque historique sur Arte et France Ô. Pour comprendre le rôle central du capitalisme et du colonialisme dans les traites négrières. P. 21

DÉBATS & CONTROVERSES

Laïcité : Emmanuel Macron est-il fidèle à la loi de 1905 ? P. 12

Pendant que les coups pleuvent, la réforme avance. Tel a été, en quelque sorte, le message délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au long de ce mois d'avril agité au sein de l'université française. Au moment où, de Montpellier à Tolbiac en passant par Nanterre ou Nancy, les évacuations musclées de campus totalement ou partiellement bloqués par les étudiants en lutte se succédaient sans que la mobilisation semble pour autant faiblir, le ministère de tutelle a distribué à la

presse un document réaffirmant tout le bien qu'il faudrait penser du dispositif Parcoursup. Et, surtout, donnant le détail du financement de cette réforme de l'accès à l'université. Au total, près de 30 millions d'euros y seront ainsi consacrés en 2018. De quoi permettre à la ministre Frédérique Vidal de claironner que « *les moyens sont au rendez-vous* ». Sauf que, voilà : ces chiffres, rapportés à la réalité des faits, démontrent au contraire la poursuite d'un sous-investissement coupable. ●●●

Lire la suite de notre article en page 4

Capital/travail

SYNDICATS

Changement de tête et de discours chez FO

À l'issue du 24^e congrès, le nouveau secrétaire général de Force ouvrière, Pascal Pavageau, a donné un coup de barre à gauche, promettant des actions.

Avec 96,8 %, Pascal Pavageau, seul candidat en lice, a été élu vendredi à la tête du syndicat Force ouvrière. Une quasi-unanimité qui tranche avec le vote du rapport d'activité, qui a failli ne pas être adopté (il a obtenu 50,54 % des suffrages, contre 94 % lors du dernier congrès). Jean-Claude Mailly a d'ailleurs boudé le discours du nouveau secrétaire confédéral, allant même jusqu'à envoyer un tweet cinglant dénonçant l'« hypocrisie » et la « duplicité » de Pascal Pavageau. Reste que, avec ce changement de tête, FO change de ton vis-à-vis d'Emmanuel Macron, même si le secrétaire général assure qu'il « n'y a pas de fracture », estimant que, « ce qui compte, c'est ce qu'on fait maintenant ». Pour son premier

discours, le nouveau secrétaire général a tapé fort contre la politique du « chacun pour soi » qui a pour conséquence de « déprotéger » les Français.

Les digues de la protection sociale, « ultrafragilisées »

Il a critiqué un président de la République à « des années-lumière du terrain », qui fait une politique pour les « 10 % premiers de cordée » et pas pour les « 90 % derniers de corvée ». « De plus en plus (de salariés - NDLR) commentent à mesurer cette dimension interprofessionnelle et globale du fait qu'il y a une vision en face qui concourt à leurs difficultés. » Le leader de FO s'est inquiété que les digues de la protection sociale, « ultrafragilisées » par les gouvernements précédents, pour-

raient céder à force d'être « pilonnées », citant le projet de loi sur l'assurance-chômage, la formation professionnelle et l'apprentissage présenté au Conseil des ministres, vendredi, le projet de loi Pacte, et le cadre de la réforme sur les retraites. Mais, pas question de pratiquer la « politique de la chaise vide ». Face à ces attaques « tous azimuts », mandat a été donné à la nouvelle direction confédérale d'organiser une « mobilisation professionnelle » qui pourrait passer par la manifestation, les actions juridiques, les discussions avec les parlementaires ou encore « la grève ». Pascal Pavageau a annoncé qu'il prendra contact « avec toutes les organisations syndicales, à la recherche de la plus grande unité possible ». ●

CLOTILDE MATHIEU



Assurance-chômage Le Conseil d'État critique le projet de loi

À peine présenté en Conseil des ministres par la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel s'est fait sévèrement retoquer par le Conseil d'État vendredi. Pour la juridiction administrative, l'ouverture d'un droit à l'indemnisation chômage aux salariés qui démissionneraient pour un « projet professionnel » risque notamment de faire exploser la machine, les instances paritaires régionales chargées d'examiner les dizaines de milliers de ces nouvelles demandes ne disposant pas des moyens suffisants pour assurer cette tâche. Autre grief : la création d'une allocation-chômage pour les travailleurs indépendants, « qui ne sont assujettis à aucune cotisation », pointe le Conseil d'État, ce qui soulève « une difficulté sérieuse au regard du principe d'égalité ». La cour s'interroge en outre sur la déconnexion entre cotisations et prestations sociales et invite le gouvernement à « approfondir sa réflexion (...) dans la perspective d'une réforme du système de protection sociale ». Les juges ont aussi estimé que la définition sur mesure des offres raisonnables d'emploi « ne présente (...) pas de garantie suffisante contre le risque d'arbitraire et méconnaît le principe d'égalité ». ●

LOAN NGUYEN

Annonces légales

L'Humanité est officiellement habilitée pour l'année 2018, pour la publication des annonces judiciaires et légales dans les départements : 75 (arrêté n° 2017-12-007) 5,50 euros HT/ligne, 92 (arrêté CAB/SDCI n° 2017-1024) 5,50 euros HT/ligne, 93 (arrêté n° 2017-3584) 5,50 euros HT/ligne, 94 (arrêté n° 2017-4555) 5,50 euros HT/ligne. Ministère de la culture et de la communication (arrêté du 18 décembre 2015, version consolidée au 9 janvier 2018) relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales NOR : MCEE1529458A. La ligne se définit par 40 caractères, signes ou espaces de corps 6.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE VALLÉE SUD - GRAND PARIS AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE CLAMART

Du lundi 14 mai au mardi 12 juin 2018
Par arrêté n° A 19/2018 du 10 avril 2018, le Président de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n°1 du PLU de Clamart.
La modification n°1 du PLU de Clamart a

notamment pour objectifs d'adapter finement le zonage et de modifier certaines règles d'utilisation du sol notamment au regard des propositions issues de l'étude urbaine du CAUE 92 sur les avenues et leurs abords et dans le secteur Galvents-Corby, d'élaborer des préconisations en termes d'aménagement et d'embellissement à l'échelle du grand paysage, d'affiner le règlement du PLU sur des secteurs de projet à enjeu urbain fort et sensible, de préciser certains points du règlement pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme et de rectifier des erreurs matérielles.

L'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU de Clamart se déroulera du lundi 14 mai 2018 au mardi 12 juin 2018 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs, au centre administratif de l'Hôtel de ville de Clamart (Direction de l'Urbanisme et du Logement, 3^{ème} étage, 1-5, avenue Jean Jaurès, 92140 Clamart), les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h, les mardi et jeudi de 13h30 à 17h30 et pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Monsieur François HUET a été désigné en

qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140 Clamart) pendant la durée de l'enquête.
Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.clamart.fr et de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris à l'adresse suivante : www.valleesud.fr. Il sera également consultable depuis un poste informatique situé au 3^{ème} étage du Centre administratif (1-5, av. Jean Jaurès, 92140 Clamart).

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le projet de PLU :
- sur le registre d'enquête publique à la

Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140 Clamart) aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur ;
- par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : modificationpluclamart@valleesud.fr ;
- par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur - Modification n°1 du PLU - Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart - Centre administratif, 1-5, avenue Jean Jaurès - 92140 Clamart

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140 Clamart) durant l'enquête publique du lundi au vendredi aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet de l'Etablissement Public Territorial

Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140 Clamart) pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

-lundi 14 mai de 9h à 12h
-jeudi 31 mai de 14h30 à 17h30
-samedi 9 juin de 9h à 12h
-mardi 12 juin de 14h30 à 17h30

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente, responsable du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur Jean-Didier Berger, Président de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire de la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140 Clamart) aux horaires habituels d'ouverture du service. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication du

présent arrêté.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140 Clamart), au siège administratif de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, situé 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses, en Préfecture et sur les sites internet de la ville de Clamart : www.clamart.fr et de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris : www.valleesud.fr. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil de territoire de Vallée Sud - Grand Paris se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU de la commune de Clamart, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Le Président
Jean-Didier BERGER

annonces
légales

laure.thiery@comediance.fr

Confiez à L'Humanité vos annonces légales pour les départements 75 • 91 • 92 • 93 • 94

ou legale@comediance.fr tél. 01 49 22 74 89 fax 01 49 22 72 68

Publiez votre annonce légale en ligne facilement et rapidement legales.particulier.humanite.fr

L'ENTRETIEN

JEAN-YVES MOLLIER

L'historien démontre comment le groupe Hachette a empêché la nationalisation de la diffusion de la presse après-guerre. **P. 14**



Actualité

TABLE RONDE

CINQUANTE ANS APRÈS, QUE RESTE-T-IL DE MAI 68 ?

Jean-Christophe Bailly, écrivain. Philippe Artières, historien. Arno Bertina, écrivain. **P. 11**

HISTOIRE

KOLWEZI 1978, LA FRANCE AU SECOURS DE MOBUTU

Quand Giscard d'Estaing envoyait ses parachutistes investir cette région africaine convoitée. **P. 18**

VENDREDI 18, SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 MAI 2018 | N° 22430 | 2 € [l'Humanité.fr](http://l'Humanite.fr)

l'Humanité

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS

DES DÉBATS

Migrants: la culture sans frontières

Femmes et hommes de culture se mobilisent et agissent dans des réseaux citoyens de solidarité. **P. 4**



Don Kirwood/Getty Images/AFP



PATRICK CHAMOISEAU : « CE POUVOIR HUMILIE, BAFOUE LES DROITS HUMAINS »

L'écrivain nous déclare sa colère contre la loi asile et immigration. Présent au festival Étonnants Voyageurs, il a participé à un livre de solidarité avec les migrants. **P. 6**

Hannah Assouline/Opale/Leemage

BELGIQUE 2 € - LUXEMBOURG 2 € - ANTIILLES-REUNION 2,20 € - ITALIE 2,30 € - ESPAGNE 2,30 € - MARDI 22 MAD



M 00110 - 518 - F - 2,00 €

Annonces légales

L'Humanité est officiellement habilité, pour l'année 2016, pour la publication des annonces judiciaires et légales dans les départements: 75 (arrêté n° 20165-0003) 5,50 euros HT/ligne, 91 (arrêté 2015-PREF/DCCSP/CBAGP n° 1093) 5,24 euros HT/ligne, 92 (arrêté CAB/SDC n° 2015-653) 5,50 euros HT/ligne, 93 (arrêté n° 2015-3496) 5,50 euros HT/ligne, 94 (arrêté n° 2015-4366) 5,50 euros HT/ligne. Ministère de la Culture et de la communication (arrêté du 18 décembre 2015, version consolidée au 19 janvier 2016), relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales NOR : MCCE1529458A). La ligne se définit par 40 caractères, signes ou espaces de corps 6.

AVIS D'ENQUÊTE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE DE STAINS

MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE STAINS

Par arrêté n° 18/20 en date du 3 mai 2018, Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Stains. La modification du Plan Local d'Urbanisme soumise à enquête porte sur :
- l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la ZAC des Tartres Sud pour permettre la réalisation d'un groupe scolaire ;
- des dispositions réglementaires destinées à encadrer l'évolution des zones pavillonnaires classés en zone UG dans le PLU de Stains ;
- l'évolution des règles d'implantation pour les constructions dans des secteurs du centre urbain classés en zones UA13 et UA16 dans le PLU de Stains ;
- la création d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour la recomposition urbaine des abords de l'avenue de Stalingrad (D29), entre la rue Sabran de Pontevès et la rue Louis Bordes ;
- l'évolution du zonage pour inciter au renouvellement urbain le long de l'avenue Marcel Cachin (N301) ;
- la mise en compatibilité des normes et des règles de stationnement pour les véhicules et les vélos avec le Plan de Déplacements Urbains de la Région Ile-de-France et la nouvelle réglementation ;
- l'actualisation du dossier de PLU au regard des projets réalisés (actualisation des emplacements réservés pour équipements, voies et ouvrages publics), de la réforme de la surface de plancher et du contenu obligatoire des annexes du PLU (recomposition des annexes).
Au terme de l'enquête, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées, sera soumis, en vue de son approbation, au Conseil de Territoire.

Les informations environnementales se rapportant au projet figurent dans le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme. Monsieur Daniel Buna a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision de Monsieur le Vice-président du Tribunal Administratif de Montreuil en date du 16 avril 2018.

L'enquête se déroulera pendant 15 jours consécutifs du 4 juin au 18 juin 2018 inclus, au Centre Technique Municipal de Stains, 21, rue du Moutier, Stains (93240) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra le public les jours suivants :
- 4 juin 2018 de 9 heures à 12 heures au Centre Technique Municipal de Stains, 21, rue du Moutier ;
- 18 juin 2018 de 14 heures à 17 heures au Centre Technique Municipal de Stains, 21, rue du Moutier.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public au Centre Technique Municipal de Stains pendant toute la durée de l'enquête aux jours et horaires d'ouverture et de fermeture habituels :

- les lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h45 à 12h15 et de 17h30 à 17 heures ;
- le mardi, de 13h30 à 17 heures ;
Le public pourra prendre connaissance du dossier, au format papier et sur un poste informatique, et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur à l'Hôtel-de-Ville de Stains, 6, avenue Paul Vaillant-Couturier, BP 73, 93241 Stains Cedex.

En outre, le public pourra transmettre ses observations, propositions et contre-propositions directement à l'adresse suivante : plu-stains@plainecommune.com.fr. Le dossier d'enquête publique sera également consultable durant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la commune de Stains à l'adresse suivante : www.ville-stains.fr et sur le site internet de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune : www.plainecommune.fr

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra au président de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune le dossier de l'enquête, le registre et les pièces annexées, accompa-

gnés de son rapport et de ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montreuil et à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis. Le rapport relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, défavorables ou réservées ou défavorables au projet. Dès leur réception, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au service urbanisme et droit des sols (Centre Technique Municipal, 21, rue du Moutier, 93240 Stains), sur le site internet de la commune de Stains www.ville-stains.fr et sur le site internet de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune : www.plainecommune.fr. Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur Frédéric Platon, Unité Territoriale Droit des Sols et Foncier de la mairie de Stains, Centre Technique Municipal, 21, rue du Moutier, 93240 Stains, tél. 01 49 71 82 45

EPT ParisEstMarne&Bois

Sur le projet de révision du règlement local de publicité de FONTENAY-SOUS-BOIS

Par arrêté en date du 7 mai 2018, le Président de l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du projet de Règlement Local de Publicité (RLP) de Fontenay-sous-Bois. Le tribunal administratif de Melun a désigné comme commissaire-enquêteur Monsieur Claude Pouyet.

L'enquête se déroulera du 4 juin 2018 au 6 juillet 2018 inclus. Pendant cette période de 32 jours consécutifs, le public pourra consulter le dossier :
- à la Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie au 6, rue de l'Ancienne Mairie à Fontenay-sous-Bois, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13h30 à 17h30 ou les samedis 9, 16 et 30 juin de 9 heures à 12 heures) ;
- à la Direction de l'Urbanisme de l'EPT ParisEstMarne&Bois, au 15, avenue Jean-Jaures, 94340 Joinville-le-Pont, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ;
et sur le site de la commune : <http://www.fontenay-sous-bois.fr>

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions :
- sur le registre papier ouvert à cet effet et disponible à la Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie, 6, rue de l'Ancienne Mairie à Fontenay-sous-Bois aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par correspondance, à l'attention du commissaire-enquêteur, Règlement Local de Publicité, mairie de Fontenay-sous-Bois, DGST-U, 4, esplanade Louis-Bayeure, 94125 Fontenay-sous-Bois CEDEX. Le cachet de la poste tendra lieu de preuve d'envoi dans le délai imparti.

- par voie électronique, à l'adresse : enquetepublique@fontenay-sous-bois.fr
Le commissaire-enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, à la Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie, aux dates et heures suivantes :

- mercredi 20 juin 2018, de 14h30 à 17h15 ;
- samedi 30 juin 2018, de 9 heures à 11h45 ;
- vendredi 6 juillet 2018, de 14h30 à 17h15. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront consultables à la Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie de Fontenay-sous-Bois, à la Direction de l'Urbanisme de l'EPT ParisEstMarne&Bois à Joinville-le-Pont et sur le site internet de la commune de Fontenay-sous-Bois pendant un an.

Au vu des conclusions de l'enquête publique, le conseil de territoire se prononcera par délibération sur l'approbation du RLP.

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

VALLÉE SUD - GRAND PARIS

RELATIVE À LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE CLAMART

Du lundi 14 mai au mardi 12 juin 2018
Par arrêté n° A/19/2018 du 10 avril 2018, le Président de l'Établissement Public Ter-

ritorial Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n° 4 du PLU de Clamart. La modification n° 4 du PLU de Clamart a notamment pour objectifs d'adapter finement le zonage et de modifier certaines règles d'utilisation du sol notamment au regard des propositions issues de l'étude urbaine du CAUE 92 sur les avenues et leurs abords et dans le secteur Galvents-Corby, d'élaborer des préconisations en termes d'aménagement et d'embellissement à l'échelle du grand paysage, d'affiner le règlement du PLU sur des secteurs de projet à enjeu urbain fort et sensible, de préciser certains points du règlement pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme et de rectifier des erreurs matérielles.

L'enquête publique sur le projet de modification n° 4 du PLU de Clamart se déroulera du lundi 14 mai 2018 au mardi 12 juin 2018 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs, au centre administratif de l'Hôtel-de-Ville de Clamart (Direction de l'Urbanisme et du Logement, 3^e étage, 1, 5, avenue Jean-Jaures, 92140 Clamart), les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12 heures, les mardi et jeudi de 13h30 à 17h30, et pendant les permanences du commissaire-enquêteur. M. François Huet a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pointoise.

Le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (centre administratif, 1, 5, avenue Jean-Jaures, 92140 Clamart) pendant la durée de l'enquête. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.clamart.fr et de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris à l'adresse suivante : www.valleesud.fr. Il sera également consultable depuis un poste informatique situé au 3^e étage du centre administratif (1, 5, avenue Jean-Jaures, 92140 Clamart).

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le projet de PLU :

- sur le registre d'enquête publique à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (centre administratif 1, 5, avenue Jean-Jaures, 92140 Clamart) aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire-enquêteur ;
- par voie électronique à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : modification@clamart.fr ;
- par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire-enquêteur, modification n° 4 du PLU, Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart, centre administratif, 1, 5, avenue Jean-Jaures, 92140 Clamart. Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire-enquêteur sont consultables à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (centre administratif 1, 5, avenue Jean-Jaures, 92140 Clamart) durant l'enquête publique du lundi au vendredi aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire-enquêteur. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr dans les meilleurs délais. Le commissaire-enquêteur tiendra des permanences à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (centre administratif 1, 5, avenue Jean-Jaures, 92140 Clamart) pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- lundi 14 mai, de 9 heures à 12 heures ;
- jeudi 31 mai, de 14h30 à 17h30 ;
- samedi 9 juin, de 9 heures à 12 heures ;
- mardi 12 juin, de 14h30 à 17h30.

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente, responsable du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur Jean-Dieter Berger, Président de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire de la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (centre administratif, 1, 5, avenue Jean-Jaures, 92140 Clamart) aux horaires habituels d'ouverture du service. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication du présent arrêté.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la Direction de

l'Urbanisme et du Logement de Clamart (centre administratif 1, 5, avenue Jean-Jaures, 92140 Clamart), au siège administratif de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, situé 28, rue de la Redoute, 92260 Fontenay-aux-Roses, en Préfecture et sur les sites internet de la ville de Clamart www.clamart.fr et de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration. Le Conseil de territoire de Vallée Sud - Grand Paris se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 4 du PLU de la commune de Clamart, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Le Président, Jean-Dieter Berger

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26 avril 2018, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : **COOPÉRATIVE HIPPOCRATE**

Forme : SAS
Capital social : 1000 euros avec un capital minimum de 1000 euros
Siège social : 65, 67, rue d'Amsterdam, 75008 Paris
Objet social : organisations d'activités médicales, de soins, de prévention, d'enseignement et de recherche
Président : M. Alain Beaupin, demeurant 7, place de la République, 75003 Paris
Clause d'agrément : les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts
Clause d'admission : tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions. Les droits de vote s'exercent au sein de collèges de vote
Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de Paris

Aux termes d'un acte SSP en date du 26 avril 2018, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : **LEROI BÂTIMENT**

Forme : SAS
Capital social : 1000 euros
Siège social : 12, boulevard Jean-Mermoz, 94500 Chevilly-Larue
Objet social : tous travaux de rénovation intérieure et extérieure sauf l'électricité et la plomberie qui seront sous-traités.
Président : M. Ignacio Avalos Ferreira, demeurant 12, boulevard Jean-Mermoz, 94500 Chevilly-Larue
Clause d'agrément : les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts
Clause d'admission : tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix
Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de Créteil

Suivant acte SSP en date à Bondy du 30 avril 2018, il a été constituée une SARL ayant pour dénomination :

OSCAR

Capital : 4000 euros
Siège social : 1, rue Jean-Jaures, 93140 Bondy
Objet : travaux de menuiserie intérieure et extérieure
Durée : 99 ans
Gérance : M. Ouzal Kadir, demeurant 1, rue Jean-Jaures, 93140 Bondy
Mention sera faite au RCS de Bobigny

Suivant acte SSP en date du 3 avril 2018, il a été constituée une SASU ayant pour dénomination :

KUMSAL

Capital : 1000 euros
Siège social : centre commercial Beau Sevran, local n° 45, route des Petits-Ponts, 93270 Sevran
Objet : restauration, plats à consommer sur place ou à emporter
Durée : 99 ans
Président : M. Topuz Deniz Ali, demeurant 12, allée du Maréchal-Gérard, 93270 Sevran
Mention sera faite au RCS de Bobigny

Par acte SSP en date du 15 mai 2018, il a été constituée une SARL dénommée :

AU ROYAUME DES VIANDES

Objet social : boucherie
Siège social : 16, 20, rue du Chevaleret, 75013 Paris
Capital : 1000 euros
Gérance : M^{me} Meddour Oumelaz, demeu-

rant 4, rue de la Chamoiserie, 94250 Gentilly
Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de Paris

Par acte SSP en date du 19 avril 2018, il a été constituée une SARL dénommée :

MANGAI

Objet social : alimentation générale.
Siège social : 107, rue Legendre, 75017 Paris
Capital : 1000 euros
Gérance : M^{me} Thanabalasingam Piriyà, demeurant chez M. Kanagasundaram, 3, allée des Sycomores, 93140 Bondy
Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de Paris

DIVERS SOCIÉTÉS

Par acte SSP en date du 27 avril 2018, M. Ali Tayeb Mohand, gérant de la SARL :

LA ROSE BLANCHE
Sis 200, boulevard Anatole-France, 93200 Saint-Denis, immatriculée au RCS Bobigny 402 068 134, a donné en location gérance libre a :

M. BELKACEM DJAMEL

Domicilié 14, rue Saint-Joseph, 75002 Paris, un fonds de commerce de bar et restaurant au 200, boulevard Anatole-France, 93200 Saint-Denis, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1^{er} mai 2018.

SARL SANTA MARIA
SARL au capital de 7 500 euros
Siège social :

12, rue du Ratrait, 92150 Suresnes
539 987 560 RCS Nanterre
Le 3 mai 2018, l'AGE a nommé gérant, M. Passat Alain, Michel, André, demeurant 3, rue du Ratrait, 92150 Suresnes, en remplacement de M. Hanna Ishak, démissionnaire. Mention en sera faite au RCS de Nanterre

DÉCISION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DE PARIS

Extension de 1730m² d'un magasin de secteur 1 à prédominance alimentaire pour atteindre une surface de vente de 3900m² au 17, 25, rue de Clichancourt, 75018 Paris. Réunie le 19 avril 2018, la commission départementale d'aménagement commercial de Paris a rendu une décision favorable sur la demande présentée par la « société civile immobilière du 19, 21, 23 et 25, rue de Clichancourt » (86, rue Monceau, 75008 Paris, dom.dequatre@gmail.com) agissant en qualité de propriétaire relatif à l'extension de 1730m² d'un magasin de secteur 1 à prédominance alimentaire pour atteindre une surface de vente totale de 3900m² au 17, 25, rue de Clichancourt, 75008 Paris. Le texte de la décision est affiché pendant un mois :
- à l'Hôtel-de-Ville de Paris : 75196 Paris RP - à la mairie du 18^e arrondissement : 1, place Jules-Joffin, 75018 Paris

GLOBAL CLEANING SERVICES

SAS au capital de 4000 euros
Siège social : 30, rue Charles-Beaudelaire 75012 Paris
824042105 RCS Paris

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 20 février 2018, il a été décidé de nommer en qualité de nouveau président M. Paka Luk, demeurant 23, boulevard Bourdon, 75004 Paris, en remplacement de Mme Stojanovic Barbara), démissionnaire, à compter du 20 février 2018. Mention sera faite au RCS de Paris.

HALE
SARL au capital de 1000 euros
Siège social :

3, rue Carnot, 93240 Stains
820963338 RCS Bobigny
Aux termes du P.-V. du 31 décembre 2017, l'AGO du 31 décembre 2017 a décidé d'approuver les comptes définitifs de liquidation ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 décembre 2017, et donner quitus au liquidateur et le décharger de son mandat. Le dépôt légal sera effectué au GTC de Bobigny.

HALE
SARL au capital de 1000 euros
Siège social : 3, rue Carnot 93240 Stains
820963338 RCS Bobigny

Aux termes de l'AGO en date du 31 décembre 2017, il a été décidé de prononcer la dissolution de la société à compter du 31 décembre 2017 ; de nommer en qualité de liquidatrice M^{me} Hamdoul Faïma, demeurant 2, rue du Professeur-Leriche, 92110 Clichy, et de fixer le siège de la liquidation au siège social. Aux termes du P.-V. l'AGO en date du 31 décembre 2017, il a été décidé d'approuver les comptes définitifs de liquidation et des opérations approuvées par le liquidateur ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 décembre 2017 ; donner quitus au liquidateur et le décharger de son mandat. Le dépôt légal sera effectué au GTC de Bobigny.

YM DRIVER TRANSPORT

SARL au capital de 1500 euros
Siège social : 26, rue des Rigoles, 75020 Paris
819 310 137 RCS Paris

Aux termes de l'AGE en date du 31 mars 2018, il a été décidé de prononcer la dissolution de la société à compter du 31 mars 2018 ; de nommer en qualité de liquidateur M. Mehani Yacine, demeurant 23, rue des Cottages, 95150 Taverny, et de fixer le siège de liquidation au siège de la société. Aux termes de l'AGE en date du 31 mars 2018, il a été décidé d'approuver les comptes définitifs de liquidation et des opérations accomplies par le liquidateur ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 mars 2018 ; donner quitus au liquidateur et le décharger de son mandat. Le dépôt légal sera effectué au GTC de Paris.

T.S.M EXPRESS

SASU au capital de 15000 euros
Siège social : chez Fornaconsellipus 26, 36 rue Alfred-Nobis 93600 Aulnay-sous-Bois
818 165 201 RCS Bobigny

Aux termes de l'AGE en date du 15 décembre 2017, il a été décidé d'approuver les comptes définitifs de liquidation et des opérations accomplies par le liquidateur ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation, et donner quitus de son mandat au liquidateur, à compter du 15 décembre 2017. Le dépôt légal sera effectué au GTC de Bobigny.

ONE CAB

SARL unipersonnelle
Au capital de 10000 euros
Siège social : 38, rue de la Glacière, 75013 Paris
808 297 410 RCS Paris

L'AGE du 30 août 2017 a décidé de transférer le siège social au 54, avenue Henri-Barbusse, 93700 Drancy ; de nommer nouveau gérant M. Elborai Mohamed, demeurant 4, avenue Roland-Garros, 93150 Le Blanc-Mesnil, en remplacement de M^{me} Peggy Anne, démissionnaire et de modifier l'objet social comme suit : « location de véhicules légers et autres services s'y rapportant ». En conséquence, la société sera immatriculée au RCS de Bobigny et sera radiée au RCS de Paris.

Suivant acte SSP du 19 avril 2018, enregistré le 4 mai 2018, au SIE Paris Saint-Lazare, dossier 2018 22041, ref. 2018A06871, il a été décidé la vente :

LEGENDE

SARL au capital de 1000 euros, dont le siège social est 107, rue Legendre, 75017 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 791 175 904 ;

MANGAI

SARL au capital de 1000 euros, dont le siège social est 107, avenue Legendre, 75017 Paris, en cours d'immatriculation. Son fonds de commerce d'alimentation générale qu'il exploitait au 107, rue Legendre, 75017 Paris. Cette vente a été consentie au prix de 3000 euros, avec entrée en jouissance au 19 avril 2018. Les positions, s'il y a lieu, devront être faites, sous peine de forclusion ou d'irrecevabilité, dans les 10 (dix) jours de la dernière en date des publications légales, au siège de l'annonce pour la validité, et chez maître Kamel Frkha, 33, rue du Dr-Heulin, 75017 Paris, pour la correspondance.

SARL ENZO

SARL au capital de 8000 euros
Siège social : 37, rue Vanzuppe 94200 Ivry-sur-Seine
819 310 196 RCS Créteil

Le 20 mars 2018, l'AGE a nommé gérant, M. Islam Kamru, demeurant chez M^{me} Betant, 2, rue Louis-Geoffroy 77100 Meaux, en remplacement de M. Anjaraasa Thevasanthipathy, démissionnaire. Mention en sera faite au RCS de Créteil.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE CLAMART

Du lundi 14 mai au mardi 12 juin 2018

Par arrêté n°A 19/2018 du 10 avril 2018, le Président de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n°1 du PLU de Clamart.

La modification n°1 du PLU de Clamart a notamment pour objectifs d'adapter finement le zonage et de modifier certaines règles d'utilisation du sol notamment au regard des propositions issues de l'étude urbaine du CAUE 92 sur les avenues et leurs abords et dans le secteur Galvents-Corby, d'élaborer des préconisations en termes d'aménagement et d'embellissement à l'échelle du grand paysage, d'affiner le règlement du PLU sur des secteurs de projet à enjeu urbain fort et sensible, de préciser certains points du règlement pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme et de rectifier des erreurs matérielles.

L'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU de Clamart se déroulera du **lundi 14 mai 2018 au mardi 12 juin 2018 inclus**, soit pendant 30 jours consécutifs, au centre administratif de l'Hôtel de ville de Clamart (Direction de l'Urbanisme et du Logement, 3ème étage, 1-5, avenue Jean Jaurès, 92140 Clamart), les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h, les mardi et jeudi de 13h30 à 17h30 et pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Monsieur François HUET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140) pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.clamart.fr et de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris à l'adresse suivante : www.valleesud.fr. Il sera également consultable depuis un poste informatique situé au 3^{ème} étage du Centre administratif (1-5, av. Jean Jaurès, 92140).

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le projet de PLU :

- sur le registre d'enquête publique à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140) aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur ;
- par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : modificationpluclamart@valleesud.fr ;
- par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur - Modification n°1 du PLU - Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart- Centre administratif, 1-5, avenue Jean Jaurès - 92140 CLAMART

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140) durant l'enquête publique du lundi au vendredi aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140) pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- **lundi 14 mai de 9H à 12H**
- **jeudi 31 mai de 14H30 à 17H30**
- **samedi 9 juin de 9H à 12H**
- **mardi 12 juin de 14H30 à 17H30**

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente, responsable du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur Jean-Didier Berger, Président de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire de la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140) aux horaires habituels d'ouverture du service. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n°A19/2018.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la Direction de l'Urbanisme et du Logement de Clamart (Centre administratif 1-5, av. Jean Jaurès, 92140), au siège administratif de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, situé 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses, en Préfecture et sur les sites internet de la ville de Clamart www.clamart.fr et de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil de territoire de Vallée Sud - Grand Paris se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU de la commune de Clamart, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Le Président

Jean-Didier BERGER



mairie de **Clamart**

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

Clamart, le 5 juillet 2018

Je soussigné, Monsieur Sébastien BOUNET, Directeur général des services de la Ville de Clamart agissant par délégation, atteste sur l'honneur que l'avis d'enquête publique relatif à la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Clamart, a été affiché sur l'ensemble des panneaux d'information de la Ville de Clamart du 27 avril au 13 juin 2018.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services

Sébastien BOUNET



Toute correspondance
doit être adressée
à Monsieur le Maire

Hôtel de ville
Place Maurice Gunsbourg
92141 Clamart Cedex
Tél. : 01 46 62 35 35
e-mail : mairie@clamart.fr
www.clamart.fr



Vallée Sud
Grand Paris

Certificat d'affichage

Je soussigné, Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, certifie qu'il a été procédé régulièrement à l'affichage du 27 avril au 21 juin 2018 au siège social sis place de l'Hôtel de Ville, 92160 Antony et au siège administratif sis 28 rue de la Redoute, 92260 Fontenay-aux-Roses, du document suivant :

Avis au public faisant connaître les modalités de l'enquête publique relative à la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Clamart,

En foi de quoi est délivré le présent certificat afin de servir et valoir ce que de droit,

Fontenay-aux-Roses, le 03 juillet 2018

Pour le Président et par délégation



Michel GUENNEAU

Directeur général des services